

Pays Thionvillois

KÉDANGE-SUR-CANNER Urbanisme

## Après le collège de la Forêt, le lotissement de la Forêt



*Un premier cimetière forestier dans la région sera implanté à cet endroit. Photo RL*

Lors de la récente séance de conseil municipal, les élus ont examiné le rapport annuel de la Sodevam qui a en charge la réalisation du lotissement de la forêt qui va dominer le village et la vallée de la Canner.

Le maire, Jean Kieffer, a rappelé les étapes essentielles du projet : la concession d'aménagement de 8 ans attribuée à la Sodevam, la convention tripartite avec le Département, le désamiantage et la démolition de l'ancien collège pour un montant de 880 000 € HT et la viabilisation des 45 parcelles. Le résultat financier final attendu pour la commune s'élève à 206 000 €.

Dans le compte-rendu annuel de la Sodevam, le conseil a noté avec satisfaction que 21 parcelles de la première tranche avaient été commercialisées, et que le permis d'aménager de la deuxième tranche sera déposé avant la fin de l'année 2020.

Avant de se séparer, les conseillers ont procédé à l'installation pour la durée du mandat de la commission d'appel d'offres compétente pour les projets supérieurs à 40 000 € HT. La liste des personnes proposées à la direction des finances publiques

pour faire partie de la commission communale des impôts directs a été validée. Et la convention avec l'Adeppa (Association départementale d'éducation populaire et de plein air) pour la fourniture des repas à la cantine, est renouvelée et le prix reste inchangé.

En conclusion, et non sans émotion, Jean Kieffer, victime d'injure publique par voie électronique, est revenu sur « l'audience devant le tribunal judiciaire, relatée dans la presse locale le 17 juin 2020 », et a indiqué : « Il faut que l'on sache partout que les injures feront l'objet d'un signalement systématique au Procureur de la République ».